



Genève, le 14 octobre 2024  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la chancellerie d'Etat**

### **Votation du 24 novembre 2024: une information rédigée par et pour les citoyennes et les citoyens**

**Conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2023-2028 visant à rendre plus accessible l'information sur les droits politiques, une notice citoyenne a été réalisée à l'occasion de la votation du 24 novembre prochain. Cette notice, produite dans le cadre d'une démarche participative par des citoyennes et citoyens genevois, est un document explicatif présentant, avec leurs mots, les arguments clés d'un objet de vote. Elle sera intégrée au matériel de vote du 24 novembre.**

Un panel représentatif de dix-neuf personnes sélectionnées par tirage au sort au sein de la population genevoise s'est réuni les premier et troisième week-ends de septembre. Sa mission était de rédiger une notice neutre et équilibrée sur la modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (contreprojet à l'IN 176, retirée), qui sera soumise au vote le 24 novembre prochain.

Ces dix-neuf citoyennes et citoyens ont auditionné des partisans et des opposants à cette loi, ainsi que différentes personnalités expertes dans les domaines du droit et de l'aménagement du territoire. Sur la base des informations recueillies au travers notamment d'auditions, ils ont échangé, délibéré et sélectionné les éléments qu'ils jugeaient les plus pertinents pour figurer dans cette notice citoyenne.

Les méthodes de concertation utilisées ont guidé leurs échanges et travaux. A l'issue de ces deux week-ends, ils ont identifié collectivement trois arguments en faveur de la loi et trois contre, ainsi que les informations générales les plus adéquates pour comprendre les enjeux de cette modification législative.

A travers cette démarche innovante et inclusive, il s'agit d'offrir à la population une source d'information complémentaire aux documents officiels pour cette votation, ainsi que d'expérimenter de nouvelles formes de participation citoyenne. Cette notice, qui accompagne le matériel de vote du 24 novembre 2024, vise à enrichir l'information pour aider les électeurs à se forger une opinion.

Il s'agit du deuxième essai de cette démarche participative après le panel citoyen de 2021, qui avait élaboré une notice sur l'initiative populaire 174 "Pour l'abolition des rentes à vie des conseillers d'Etat" et sur la loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes (LTRCECC) (contreprojet à l'IN 174). Comme en 2021, cette notice reflète uniquement les arguments de ce panel citoyen et n'a aucun

caractère officiel.

Découvrez la notice et la vidéo de présentation de cette démarche.

*Plus d'informations:*

- *Marceau Schroeter, attaché aux droits politiques, CHA, T. 022 327 95 05*
- *Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch*